

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2440**

**CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE LE SECTEUR PPU DU CENTRE-VILLE**

À sa séance du 28 avril 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du Règlement n° 2440.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux n° 2212, et ses amendements, dans le but d'exempter du paiement de la contribution tout projet d'ajout de logement dans les zones comprises à l'intérieur du territoire d'application du plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 25 mai 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails, voir l'avis ci-joint.



## AVIS PUBLIC

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2440

#### 1. Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement

Le 28 avril 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

##### Règlement n° 2440

« Règlement modifiant le Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux n° 2212, et ses amendements, dans le but d'exempter du paiement de la contribution tout projet d'ajout de logement dans les zones comprises à l'intérieur du territoire d'application du plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville »

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

#### 2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

<b>Quand :</b>	25 mai 2026
<b>Heure :</b>	17 h 00
<b>Où :</b>	Hôtel de ville, salle du conseil municipal 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.  
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

#### 3. Zones affectées par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte le secteur PPU du centre-ville.

L'illustration de ces zones est jointe au présent avis.

#### 4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au Service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

